



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
2958-2814**

Numéro 006, Mars 2024

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

auré HAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel
“(RE)CUEILLIR
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Esohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
 SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
 MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Sjifactor : <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID : <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Études hispaniques

1. **La pragmatique en la enseñanza del ELE/ L2:
aproximación a algunos manuales diseñados y usados en Camerún y España**
Roseline FOUODJI WAGOUM Epse DJATSA 1-19

Lettres Modernes

2. **Problématique de l'emploi de la virgule dans *Les Sept douleurs*
de William Aristide Nassidia Combarry**
Tilado Jérôme NATAMA..... 20-36
3. **La masculinisation de l'esprit féminin :
réalisme ou surréalisme dans *Le Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir**
Vincent NAINDOUBA & Serge Simplicie NSANA..... 37-50
4. ***Le roi de Kahel* de Tierno Monénembo : un roman historique à tonalité épique**
Komi Seexonam AMEWU..... 51-72
5. **Dynamique des langues et politique éducative au Mali**
Ousmane Ag NAMOYE & Aldiouma KODIO, 73-88

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

6. **Description morphosyntaxique de l'adverbe du marka**
DAO Nébremy 89-107
7. **Cadre stratégique pour la refondation au Mali :
reconstruction et déconstruction d'une communication**
Adama KODJO..... 108-124

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

8. **Protection des sites archéologiques au Burkina Faso :
le cas du chantier école de Wargoandga**
Lassina SIMPORÉ & Fonyama Elise THIOMBIANO, épouse ILBOUDO 125-138

Histoire

9. **Coopération néerlandaise et développement socioéconomique
du Burkina Faso : cas du PDI/Z (1983-2006)**
Sébastien GUIPO..... 139-155
10. **Le contrôle de la production d'huile par le monopole d'état dans
l'Égypte antique sous domination gréco-romaine**
YAPI Fulgence Thierry 156-167
11. **Eschine et la paix à Athènes au ive siècle avant Jésus-Christ :
dialogue et négociations avec le royaume de Macédoine**
OULAI Fabrice & DAGO Thomas DADIE..... 168-180

- 12. Crises de succession au *Moogo*, de 1897 à 1983 :
cas du *Konkiistēnga* et *Tema***
François RIBOU..... 181-199
- 13. L'art plastique contemporain burkinabè sous l'influence de l'école
des *Avant-gardes* : analyse de quelques productions d'artistes**
Boukary DABAL & KY Jean Célestin..... 200-218
- 14. Les relations controversées entre les musulmans et l'administration
française dans la région de Grand-Bassam (1922-1949)**
Amon Jean-Paul ASSI,..... 219-236
- Géographie**
- 15. Des classes sous paillotes pour étendre l'accès à l'éducation
en milieu rural burkinabè**
Issiaka OUEDRAOGO, Goama NAKOULMA & Aude NIKIEMA 237-254
- 16. Impact des mesures barrières du covid-19 sur les revenus agricoles
des paysans dans la sous-préfecture de Lakota**
Jean-François Aristide GBODJE..... 255-271
- 17. Analyse de la dynamique spatio-temporelle de l'occupation du sol
dans la commune de Niakhar (Fatick, Sénégal) entre 2000 et 2022,
à travers des outils de la télédétection**
Ibrahima DIOUF & Mohamed Lamine NDAO 272-290
- 18. Variabilité climatique dans la Province du Mouhoun
au Burkina Faso de 1991-2021**
Amadou ZAN, Abdoul-Azize SAMPEBGO & Joachim BONKOUNGOU..... 291-302
- 19. Impacts des stations de lavage de véhicules sur l'environnement
et la santé à Korhogo**
DIOMANDE Gondo, Lacina Adama FOFANA & SORO Nambé Arouna..... 303-320
- 20. Exploitation agricole et dégradation forestière dans le département
de Soubré (sud-ouest de la Côte d'Ivoire)**
Mathieu Jonasse AFFRO, Assoh Hortance Aman Epse N'GUESSAN,
Nambegué SORO & Kouamé Felix KOUADIO..... 321-337
- 21. Disparités spatio-temporelles des formations sanitaires publiques
À Brazzaville en république du Congo**
Berchmans Giraldo Audron & Clotaire Claver Okouya..... 338-356
- 22. Recourir aux soins traditionnels à Ouagadougou :
une question de distance ?**
Sidbéniwendé Esaïe Yanogo 357-371
- 23. Des initiatives comportementales pour une gestion organisée
des déchets en commune V de Bamako (Mali)**
Seydou A. TOGOLA, Baba COULIBALY & drissa KELLY 372-386

Philosophie

- 24. Ce que la paix veut dire chez Nietzsche**
Ndéné MBODJI 387-398
- 25. Vers un auto-impérialisme du développement durable :
une analyse bioéconomique de la crise environnementale**
ABLO Ange & OUATTARA Attchoumounan Paulin 399-417
- 26. Platon, Abû Nasr al-Fârâbî et Rousseau :
à propos de l'éducation. Enjeux de la réflexion pour Afrique**
Pamphile BIYOGHE & Alain BOULINGUI MOUSSAVOU 418-429

Anthropologie et sociologie

- 27. Les facteurs explicatifs du retour à la défécation à l'air libre
dans la commune de Karimama au Nord-Bénin**
Soulé EL HADJ IMOROU..... 430-443
- 28. Crise sécuritaire, écoles bilingues et irrédentisme linguistique
au Burkina Faso**
Zomenassir Armand BATIONO..... 444-457
- 29. Pratiques potières dans le District de la vallée du Bandama en Côte d'Ivoire**
Dja Flore KOUASSI-LAGO, Drissa DIARRASSOUBA Bintou TIOTE,
Saran CISSOKO COULIBALY & Lacina COULIBALY 458-475
- 30. Perceptions du VIH et non-observance au traitement antirétroviral
chez les personnes vivant avec le VIH suivies à l'hôpital de jour
du CHU de Bouaké (Côte d'Ivoire)**
Yéchinmédjo SORO..... 476-488
- 31. Perceptions sociales de la gravité de l'ulcère de Buruli chez les
communautés Baoulé et Bété de Taabo, Djébonoua et Daloa (Côte d'Ivoire)**
Navouon FANNY & Koffi Dermane KOUAKOU..... 489-502
- 32. Analyse des tendances lourdes à l'objectivation du projet
de gestion durable des mangroves à Ouidah au Bénin**
Appolinaire D. GNANVI 503-519
- 33. Structures publiques et privées dans la lutte contre
le VIH/sida à Bouaké : ambivalences et logiques**
Affoua Toutouwa Marie ADOU, Dimi Théodore DOUDOU,
Zié Adama OUATTARA & Lorraine Nadia KOUADIO..... 520-543

Science de l'éducation

- 34. Les difficultés de l'expression orale des étudiants arabophones libyens,
cas des étudiants du département de français de Waddan**
Fodé Baba KEITA..... 544-557

Sciences juridiques et politiques

- 35. An assessment of the challenges of representation
of Cameroonian women in politics**
Stanley Chung DINSI..... 558-575



Impact des mesures barrières du covid-19 sur les revenus agricoles des paysans dans la sous-préfecture de Lakota

Jean-François Aristide GBODJE

Maître Assistant,

Université Péléforo Gon Coulibaly

Korhogo - Côte d'Ivoire

Email : gbodje75@gmail.com,

Résumé

Cette contribution analyse l'impact des mesures barrières du COVID-19 sur les revenus agricoles des paysans dans la sous-préfecture de Lakota. L'objectif de cet article est de montrer comment les populations rurales, dépendant essentiellement des revenus agricoles, ont vécu socialement et économiquement pendant les mesures de restriction sanitaires dans les villages. La méthodologie utilisée s'est appuyée sur la recherche documentaire et des enquêtes de terrain. Les résultats ont révélé que les mesures barrières arrêtées par les autorités pour endiguer la propagation de la pandémie du COVID-19 ont entravé à la commercialisation des produits agricoles des paysans ; toute chose qui les a privés des ressources financières, accentuant ainsi leurs conditions de vulnérabilité déjà éprouvées dans un contexte de paupérisation généralisée des milieux ruraux en Côte d'Ivoire.

Mots clés : COVID-19, mesures barrières, revus agricoles, milieu rural, sous-préfecture de Lakota.

Impact of covid-19 barrier measures on farmers' incomes in the Lakota sub-prefecture

Abstract:

This contribution analyzes the impact of COVID-19 barrier measures on the agricultural income of farmers in the Lakota sub-prefecture. The objective of this article is to show how rural populations, mainly dependent on agricultural income, lived socially and economically during the health restriction measures in the villages. The methodology used was based on documentary research and field surveys. The results revealed that the barrier measures adopted by the authorities to stem the spread of the COVID-19 pandemic have hindered the marketing of farmers' agricultural products; anything which deprived them of financial resources, thus accentuating their conditions of vulnerability already experienced in a context of generalized impoverishment of rural areas in Côte d'Ivoire.

Keywords: COVID-19, barrier measures, agricultural reviews, rural areas, Lakota sub-prefecture.

Introduction

La pandémie du COVID-19 survenue en janvier 2020 a entraîné une crise sanitaire mondiale. À l'instar des autres pays de la sous-région, la Côte d'Ivoire qui a enregistré ses premiers cas de contamination dans la première semaine du 11 mars. Pour contenir la propagation du virus sur l'ensemble du territoire national, les Autorités ont pris des mesures barrières draconiennes. La mise en œuvre de ces mesures a occasionné des restrictions qui ont impacté tous les secteurs de l'économie ivoirienne, dont le secteur de l'agriculture en particulier, moteur de l'économie

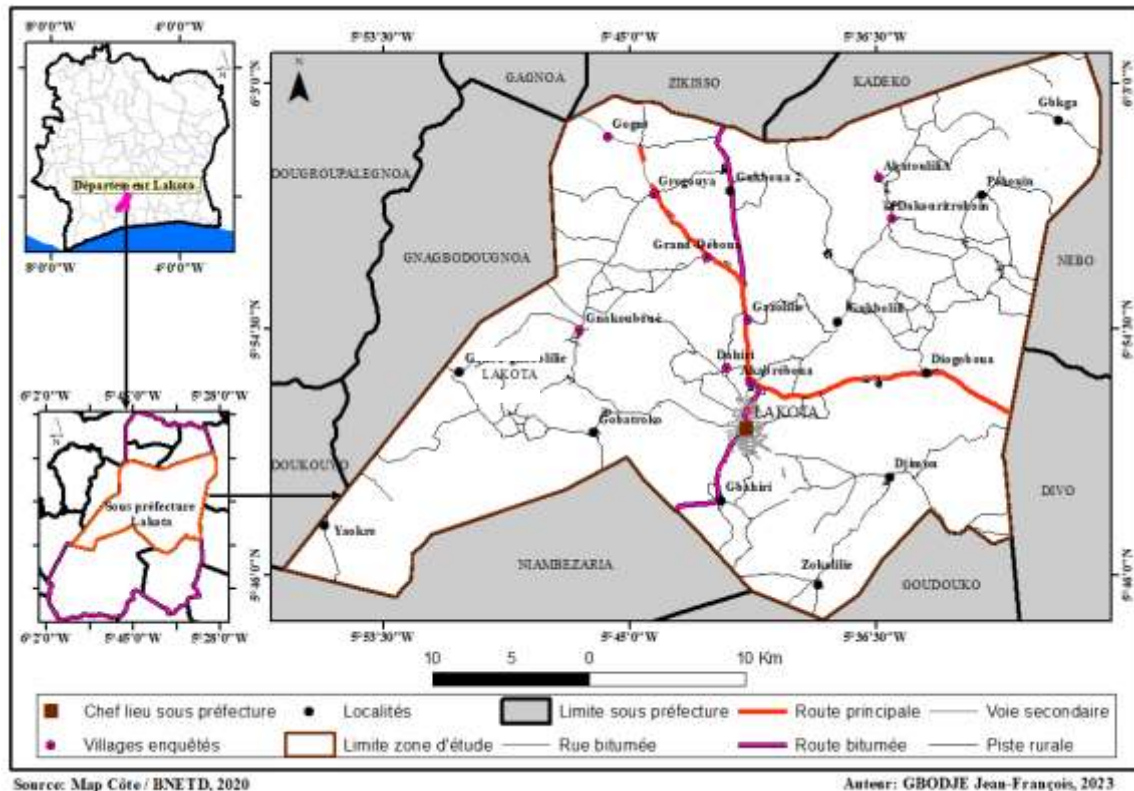
du pays (CNA et FAO, 2020 : 6). Dans la Sous-préfecture de Lakota comme dans toutes les zones forestières, les populations rurales vivant essentiellement des revenus agricoles, ont vu la dégradation de leurs conditions de vie se renforcer ; car, il leur était impossible de commercialiser convenablement leurs produits agricoles dans ce contexte de restriction générale de la mobilité humaine sur l'ensemble du territoire. Cette recherche pose le problème de l'aggravation de la vulnérabilité économique des populations rurales dans la sous-préfecture de Lakota à cause des mesures de restrictions imposées par les Autorités afin de stopper la propagation du virus de la COVID-19 sur le territoire national. L'objectif de l'étude est de montrer l'impact de ces mesures sur les revenus agricoles des paysans. Notre hypothèse reste que les restrictions de la mobilité humaine en Côte d'Ivoire du fait de l'avènement du COVID-19 a constitué un facteur d'aggravation de la précarité socio-économique en milieu rural dans la sous-préfecture de Lakota.

1. Méthodologie

1.1. Présentation de l'espace d'étude

La sous-préfecture de Lakota est le cadre spatial retenu pour la présente étude (figure 1). C'est la plus grande circonscription administrative du département de Lakota. Créée par décret n°79-409 du 21 mai 1979, elle couvre une superficie de 2.768 km² sur laquelle s'établissent 51 villages, avec une population totale estimée à 77 223 habitants (INS/RGPH, 2014). La sous-préfecture de Lakota fait partie du département de Lakota et de la Région du Lôh-Djiboua. Comprise entre 05°51 de latitude Nord et à 05°40 de longitude Ouest, cette localité est limitée au nord par les sous-préfectures de Zikisso et de Gagoré, au sud par celles de Goudouko et de Niabézaria, à l'est et à l'ouest, respectivement par les départements de Divo et de Gagnoa. En région forestière, l'activité économique principale des populations demeure l'agriculture, notamment la culture du café, de cacao, de l'hévéa et le palmier à huile pour ce qui concerne les cultures de rente, et le riz paddy, le manioc, la banane plantain, le maïs, le piment, gombo, l'aubergine, etc., pour ce qui est du vivrier. Les revenus tirés de la commercialisation de ces cultures font vivre, à la fois les hommes et les femmes en milieu rural.

Figure 1 : Présentation de la zone d'étude



1.2. Collecte des données

Pour collecter les données, l'étude a eu recours aux sources documentaires et aux enquêtes de terrain. Les sources documentaires consultés sont les articles scientifiques, les articles de journaux, les rapports des travaux du Ministère de la santé publique, du Conseil de Ministres du gouvernement, etc. Les informations collectées traitent de la pandémie du COVID-19 et des différentes mesures barrières prises par les Autorités en vue de lutter contre la propagation du virus, mais également de l'impact de ces mesures sur les différents secteurs d'activités économiques du pays, dont notamment le secteur agricole qui est l'un des plus impactés. Les enquêtes de terrain se sont déroulées sur un échantillon de villages à visiter de la sous-préfecture de Lakota pour connaître l'ampleur du phénomène étudié. La méthode du choix raisonné a été privilégiée dans le choix de ces villages, car elle n'appelle pas à des calculs statistiques complexes d'échantillonnage. Ainsi, sur les 51 villages que compte la sous-préfecture de Lakota, quatorze (14) localités ont été retenus dans la commune et hors commune en tenant compte de certains critères, notamment leur taille (grande ou petite), leur dynamique agricole et leur accessibilité pour l'opérationnalité des enquêtes (Tableau n°1).

Tableau n°1 : Présentation des villages d'enquête

Circonscription administrative	Villages d'enquête	
Sous-préfecture de Lakota	Commune	Akabréboua Dahiri Gazolilé Koudoulilié 1
	<i>Sous-total</i>	04
	Hors commune	Abatoulilé Dakouritrohouin Diagoboua Djimou Gnakouboué 1 Gogné Gogoko Grand-Déboua Grogouya Tagroparéhoïn
	<i>Sous-total</i>	10
Total général		14

Source : Enquête de terrain, 2023

Pour la taille de l'échantillon des ménages agricoles à étudier dans les villages, la mise en place d'un plan de sondage a été essentielle. Ce plan a rencontré une difficulté qui est celle des enquêtés à réduire dans les localités enquêtées du fait de leur nombre élevé et de leur hétérogénéité. Toutes les composantes de la population rurale ont été concernées sans distinction de sexe, ni de considération socio-ethnique, et pour faire partie des répondant(e)s, il avait pour activité principale, l'agriculture et résider dans l'un des villages d'enquête. La résolution de la difficulté quant au choix de l'échantillon à étudier a fait appel à des connaissances en statistique différentielle et en théorie de l'échantillonnage, comme le soulignent H. Gumuchian et al, (2000 : 23). Ces connaissances démontrent qu'il existe une formule et/ou une équation que l'on peut utiliser pour ajuster la taille de l'échantillon d'une population relativement nombreuse dans une zone d'étude. Cette formule et/ou équation est la suivante :

$$n = \frac{Z^2(PQ)N}{[e^2(N - 1) + Z^2(PQ)]}$$

n = Taille de l'échantillon ;

N = Taille des ménages est de **20 388** (INS/RGPH, 2014) ;

Z = Coefficient de marge (déterminé à partir du seuil de confiance) ;

e = Marge d'erreur ;

P = Proportion de ménage agricole supposés avoir les caractères recherchés. Cette proportion variant entre 0 et 1 est une probabilité d'occurrence d'un événement. Dans le cas où l'on ne dispose d'aucune valeur de cette proportion, celle-ci est fixée à 50% (0,5) ;

$$Q = 1 - P.$$

Application de la formule :

Si on présume que $P = 0,50$ donc $Q = 0,50$. À un niveau de confiance de 95%, $Z = 1,96$ et la marge d'erreur $e = 0,05$.

$$e = \frac{1,96^2 (0,5 \times 0,5) \mathbf{20\ 388}}{[0,05^2 (20\ 388 - 1) + 1,96^2 (0,5 \times 0,5)]} = 384,106 \text{ soit } 384$$

Ainsi, à un niveau de confiance de 95 %, la taille minimale de producteurs représentatifs est estimée à 384. La réalité du processus d'enquête a conduit à un réajustement de la taille de l'échantillon pour pallier d'éventuel refus ou défection de la part des ménages au cours de l'enquête. Pour ce faire, il a paru nécessaire d'estimer un taux de réponse minimal afin de compenser d'éventuelle perte. Et pour compenser cette perte anticipée, il importe de multiplier la taille de l'échantillon par l'inverse des taux de réponses. Pour cette étude, on a estimé le taux de réponse à 90%. Ainsi, la taille de l'échantillon de ménages agricoles corrigée est $n = 384 \times (100/90) = 426,66$ soit 427. La taille de l'échantillon est donc de 427 individus à enquêter dans l'ensemble des villages d'étude. Mais pour déterminer en détail l'échantillon des ménages (hommes et femmes) à enquêter dans chaque village d'étude, on a eu recours à une distribution des effectifs à la proportionnelle grâce à la formule suivante :

$$e' = \frac{z \times n}{Z} \text{ avec :}$$

e' = taille de l'échantillon ménages agricoles à enquêter dans chaque village ;

z = nombre de ménages agricoles dans chaque village d'enquêtes ;

n = taille de l'échantillon des ménages agricoles corrigée ;

Z = effectif total des ménages agricoles de l'ensemble des villages d'enquêtes.

Par exemple, en appliquant cette formule, l'effectif des producteurs de cacao à enquêter dans le village d'Akabréboua se calcule de la manière suivante :

$$e' = \frac{3\ 394 \times 427}{20\ 388} = 70,99, \text{ soit } 71 \quad e' = 71$$

On note alors que 71 ménages agricoles ont été enquêtés dans le village d'Akabréboua. Les résultats des calculs concernant chaque localité d'étude sont consignés dans le tableau n°2.

Tableau n°2 : Répartition des ménages agricoles à enquêter par village d'étude

Circonscription administrative	Villages d'enquête		Total des ménages agricoles par village d'étude (INS/RGPH, 2014)	Effectifs des ménages enquêtés par village d'étude		
				H	F	
Sous-préfecture de Lakota	Commune	Akabréboua	3 390	71	42	29
		Dahiri	1 149	24	18	06
		Gazolilé	722	15	11	04
		Koudoulilié 1	821	17	12	05
	<i>Sous-total</i>	04	6 082	127	83	44
	Hors commune	Abatoulilé	923	19	12	07
		Dakouritrohouin	1 102	23	18	05
		Diagoboua	2 189	46	31	15
		Djimon	2 067	43	27	16
		Gnakouboué 1	1 372	29	17	12
		Gogné	1 773	37	21	16
		Gogoko	907	19	11	08
		Grand-Déboua	2 223	47	32	15
		Grogouya	1 321	28	19	09
Tagroparéhoïn	429	09	06	03		
<i>Sous-total</i>	10	14 306	300	194	96	
Total général	14	20 388	427	277	150	

Source : INS/ RGPH, 2014 et enquêtes de terrain, 2023 - H : Hommes, F : Femmes

Le tableau n°2 montre qu'au total 427 ménages agricoles ont été enquêtés dans l'ensemble des villages visités. Cet effectif comprend 277 hommes chefs de ménages agricoles, soit 65% des enquêtés et 150 femmes, soit 35% d'enquêtées. Ces populations rurales enquêtées ne vivent essentiellement que des revenus issus de leurs activités agricoles. Les enquêtes se sont déroulées durant les vacances universitaires d'août à octobre 2023. Elles nous ont permis d'obtenir les résultats suivants qui ont rendu opérationnelle cette étude.

2. Résultats

2.1. Diagnostic de la situation des activités agricoles : les acteurs et les différents

types de cultures pratiquées dans les villages d'enquêtes

2.1.1. Profil sociodémographique des populations agricoles enquêtées

La population étudiée (hommes et femmes) dans les villages est en majorité analphabète (65%) ne sachant ni lire ni écrire contre seulement 25% ayant un niveau d'étude des cours primaires jusqu'à la classe de 3^e et 10% avec un niveau de la classe de terminale et plus. Leur âge est compris entre 18 et 45 ans pour les jeunes agriculteurs et plus de 45 ans pour les personnes âgées encore actives pour la pratique des activités agricoles. L'échantillon de la population étudiée est de 427 ménages agricoles, soit 21% des 20 388 habitants recensés par le INS/RGPH en 2014. Cet échantillon est composé de 65% d'hommes, chefs de familles et propriétaires d'exploitations agricoles de cacao, de café, d'hévéa et de palmiers à huile, et de 35% de femmes

qui se sont spécialisées dans la production et la commercialisation d'une variété de produits vivriers marchands sur les différents marchés du pays. Ces cultures contribuent dans les villages, à l'amélioration substantielle de leurs conditions socio-économiques (J. J. Y. Koffi, 2011 : 2).

2.1.2. Les différents types de cultures pratiquées génératrices de revenus pour les paysans

Dans la Sous-préfecture de Lakota, quatre (04) principaux produits de rentes sont cultivés par les hommes. Ce sont : le café, le cacao, et aujourd'hui, l'hévéa et le palmier à huile introduits dans les systèmes agricoles paysans depuis 2000 par le Conseil général de Lakota (J.-F. A. Gbodjé, 2018 : 212). Leurs volumes de production sont consignés dans le tableau 3 ci-dessous. Ces données sont les chiffres globaux issus des services agricoles de l'ANADER, de la Direction de l'agriculture de Lakota et des coopératives des villages sur la période 2014-2022.

Tableau 3 : Les cultures de rente et leurs volumes de production dans la sous-préfecture de Lakota sur la période 2014-2022

Spéculations	Volumes de Production en tonnes
Café	630,33 t
Cacao	18 529,65 t
Hévéa	7 526,91 t
Palmier à huile	1 695,53 t

Source : Anader/Direction de l'agr. de Lakota, OPA, 2014-2022

En effet, faute d'avoir les productions individuelles des enquêtés, ces données renseignent sur les types de cultures de rente et leurs volumes de production entre 2014 et 2022. Elles montrent que, de toutes les cultures de rentes cultivées dans la sous-préfecture de Lakota, le cacao arrive en pole position avec 18 529,65 tonnes. Ensuite, viennent l'hévéa et le palmier à huile qui occupent respectivement la seconde et la troisième place des spéculations avec 7 526,91 tonnes et 1 695,53 tonnes. En dernière position, se trouve le café avec seulement 630,33 tonnes. La faible production du café contrairement aux autres spéculations se justifie par le fait que depuis les années 1990, la chute drastique du prix du kg de café à 50 F CFA voire à 25 F CFA, a amené les paysans à délaisser sa culture qui n'était plus économiquement rentable. Les prix attractifs du cacao (entre 950 et 1 200 F CFA/kg) et de l'hévéa (plus de 1 000 F CFA/kg) à partir de 2002, ont poussé les populations à investir massivement dans la production du cacao, et la création des plantations d'hévéa et de palmiers à huile dont la culture est rentable, en démultipliant les superficies au détriment de celles des plantations de café. Les revenus tirés de ces cultures constituent les seules sources de revenus contribuant à l'amélioration des condition socio-économiques des paysans. Selon la coutume dida (autochtones vivant dans la région du Lôh-

Djiboua), les hommes sont les propriétaires terriens. Par conséquent, les plantations des cultures de rente appartiennent en exclusivité aux hommes et à leurs descendants masculins à qui ils transmettent l'héritage foncier. Les femmes, exclues de la transmission foncière en héritage n'ont pas la possibilité de créer ou de posséder une plantation de cultures de rente. Elles n'ont d'autres choix que d'exploiter essentiellement les domaines agricoles de leurs époux d'où elles tirent leurs revenus de la production des cultures vivrières marchandes. Ces cultures marchandes sont principalement constituées de manioc, de la banane plantain, de riz paddy, du maïs, du piment, des aubergines, du gombo, etc., (planche photographique 1).

Planche Photographique 1 : Entreposage des produits vivriers par les femmes, destinés à la commercialisation dans le village de Grogouya



Prise de vues : GBODJE, 2023

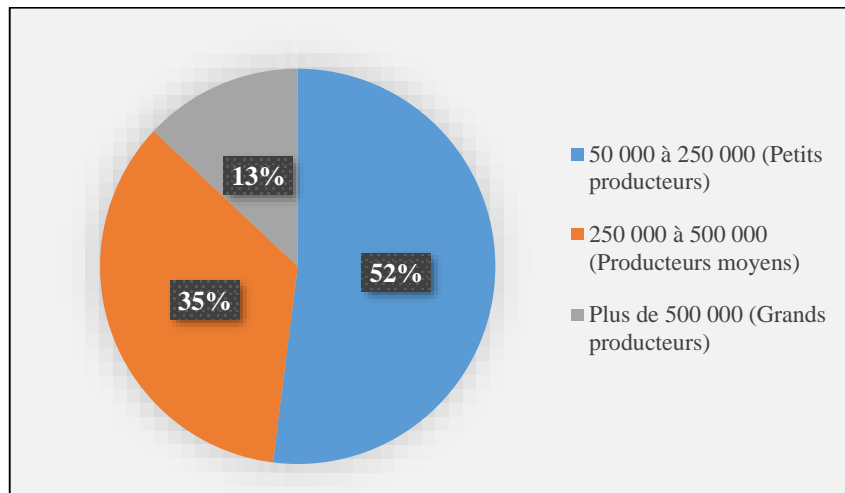
Ces cultures vivrières sont soit directement vendues sur les marchés locaux des villages, soit sur les marchés urbains des villes de Lakota, Gagnoa et de Divo. Mais la majorité du vivrier (plus de 60%) est convoyée vers les marchés de la métropole d'Abidjan aux moyens des véhicules de transport en commun (les cars) et de camions loués par les productrices. Les revenus tirés, à la fois des cultures de rente et de la commercialisation des produits vivriers marchands favorisent à l'insertion socio-économique des populations dans les villages.

2.2. Les revenus agricoles et leurs usages en milieu rural

2.2.1. Les revenus engrangés découlant des ressources agricoles

L'économie en milieu rural est basée sur les ressources agricoles. La figure 2 ci-dessous présente la nomenclature des gains nets annuels générés par les différents producteurs dans chaque village.

Figure 2 : Les gains nets annuels en F CFA générés par les différents producteurs dans les villages



Source : données d'enquêtes de terrain, 2023

L'analyse de la figure révèle une différenciation des revenus en fonction de la typologie des producteurs. Ainsi, on a des revenus nets annuels de plus de 500 000 F CFA obtenus par des producteurs considérés comme de grands planteurs (13%) ; ceux-ci possédant des plantations dont la taille est supérieure à 5 ha. Ensuite, les gains nets annuels compris entre 250 000 et 500 000 F CFA sont générés par des planteurs considérés comme des producteurs moyens (35%) qui ont des exploitations dont la taille est estimée entre 2 et 4 ha. Enfin, il y a des gains nets annuels estimés entre 50 000 et 250 000 F CFA obtenus par de petits producteurs (52%) dont la taille des plantations est comprise entre 0,5 et 1,5 ha. Ces revenus sont obtenus après déduction de toutes les charges afférentes à l'entretien des vergers, notamment la paie de la main d'œuvre, l'achat des produits phytosanitaires, etc.

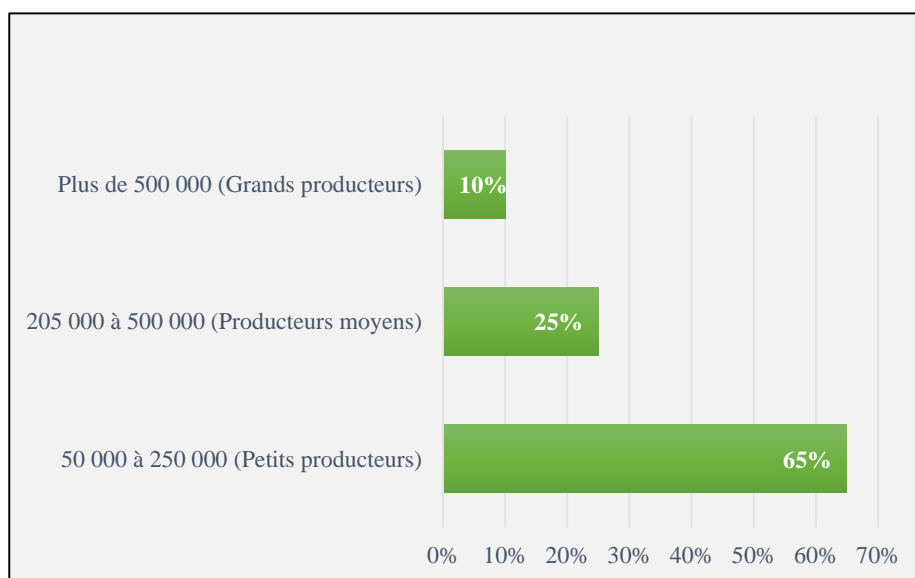
De leur côté, les femmes qui ne disposent pas de plantations de cultures de rente, tirent leurs revenus de la vente des produits vivriers marchands qu'elles cultivent sur les parcelles de leurs maris où celles qu'elles ont pu louer à d'autres familles. Leurs gains annuels sont évalués entre 150 000 et 550 000 F CFA après déduction de toutes les charges liées à leurs activités. Ces charges comprennent entre autres la location de terres de culture, le transport des produits par les tricycles vers les centres de regroupement des villages, les frais de chargement des produits dans les sacs par les jeunes des villages, et enfin, la location des camions pour le convoyage des marchandises vers les villes urbaines. Pour la location des camions, les femmes regroupent leurs marchandises et se cotisent pour payer en commun le transport négocié avec le camionneur. Un sac de produit est généralement fixé entre 800 et 1 000 F CFA comme un prix indicatif, mais il peut être revu à la baisse lorsque les marchandises sont suffisamment

importantes. Ces gains ont été divulgués par seulement 42% des femmes enquêtées qui possèdent un cahier comptable où elles notent leurs gains mensuels, contre 58% qui n'en disposent pas et qui ne se souviennent pas de leurs gains annuels. Au total, tous ces revenus agricoles permettent aux paysans (hommes et femmes) de se prendre en charge socialement et économiquement dans les villages, à travers leurs différents usages.

2.2.2. Les différents usages des revenus engrangés par les ménages

Les revenus engrangés par les populations en milieu rural sont destinés à différents usages. Les hommes, en qualité de chefs de ménage, ont une grande responsabilité dans la gestion des ressources agricoles. Leurs charges familiales sont multiples. C'est à eux qu'il revient d'assurer, entre autres, la scolarité des enfants, les frais médicaux de la famille, la construction de la maison familiale, les frais de la dot de ses enfants mâles en âge de se marier, et enfin, les dépenses relatives aux cérémonies de décès d'un membre de la famille, sans omettre qu'ils donnent de l'argent à leurs épouses à la fin de chaque campagne agricole. Toutes ces charges sont plus ou moins assurées convenablement lorsque le niveau de vie du chef de famille est économiquement satisfaisant par rapport aux revenus qu'il gagne. Les résultats de l'enquête présentés par la figure 5 mettent en évidence le taux de satisfactions des besoins sociaux des ménages en rapport avec les revenus engrangés découlant de la commercialisation des produits agricoles dans les villages.

Figure 3 : Niveaux de satisfaction des besoins sociaux des ménages dans les villages



Source : Données d'enquêtes de terrain, 2023



L'analyse des données de la figure montre que, malgré les difficultés économiques qui affectent le milieu rural, les producteurs qui gagnent annuellement plus de 500 000 F CFA satisfont à 65% toutes les charges domestiques citées plus haut, étant donné que ce sont les producteurs riches dans les villages. Ceux qui gagnent des revenus moyens compris entre 250 et 500 000 F CFA comme gains annuels, assurent pour 25% les charges familiales citées plus haut. Moyennement riches, ils éprouvent des difficultés économiques pour assumer certaines charges familiales lorsqu'elles surviennent, notamment les frais de la dot d'un enfant mal en âge de se marier et surtout, l'organisation des funérailles d'un proche. Pour y faire face, ils sont obligés quelquefois de s'endetter auprès des producteurs plus riches où des commerçants boutiquiers de leur village. Enfin, les producteurs dont les revenus annuels sont compris entre 50 000 et 250 000 F CFA assument faiblement les charges familiales à seulement 10%. Considérés comme producteurs pauvres, ils éprouvent toutes les difficultés à satisfaire toutes les charges citées plus haut. Aussi contractent-ils des dettes pour faire face aux charges familiales les plus importantes lorsqu'elles surviennent, entre autres, la scolarisation des enfants, les frais de la dot d'un enfant mal en âge de se marier et surtout pour l'organisation des funérailles d'un proche, etc.

Du côté des femmes, les revenus des produits vivriers leur servent à ne plus vivre aux dépens de leurs époux, car désormais, elles peuvent se prendre en charge en achetant de la nourriture pour la famille et acheter des pagnes, bijoux, ustensiles de cuisines, etc., et quelquefois épauler financièrement leurs époux, surtout pour la scolarisation et les soins des enfants. Pour preuve, malgré les difficultés économiques, 35% disent aider leurs maris chaque année pour scolariser et à payer les soins des enfants. 02% ont contribué à la construction de la maison familiale et 12% reconnaissent disposer un compte à la banque où elles épargnent le reste de leur argent après les dépenses familiales. S'il est vrai que les producteurs(trices) vivent quotidiennement dans des conditions économiques difficiles à différents niveaux, l'avènement de la COVID-19, avec son corolaire de mesures barrières arrêtées par le Gouvernement ivoirien pour annihiler la propagation du virus, a renforcé davantage leur situation de vulnérabilités économiques dans les villages. Ces mesures ont durement impacté les conditions de vie des paysans (hommes et femmes), car leurs produits n'étaient plus vendus leurs produits agricoles.

2.3. Impact des mesures barrières du COVID-19 sur les conditions de vies des ménages agricoles dans les villages

2.3.1. Les mesures barrières dues au COVID-19

L'épidémie de la COVID-19 survenue en janvier 2020 a entraîné une crise sanitaire mondiale. Dès le premier cas diagnostiqué positif en Côte d'Ivoire le 10 mars 2020, le Gouvernement ivoirien a pris des dispositions sécuritaires et sanitaires, à l'effet d'annihiler la propagation du virus sur toute l'étendue du territoire national. Pour ce faire, à l'instar des autres pays de la région, des mesures barrières ont été prises. Ainsi, le 24 mars 2020, l'état d'urgence a été décrété (A. B. Gbodjé, 2022 : 46). Ces mesures prévoyaient entre autres : la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes à tout trafic de personnes, la régulation des transports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et l'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays, l'instauration du couvre-feu sur toute l'étendue du territoire national et l'interdiction des rassemblements de population de plus de 50 personnes (Communiqué du Conseil National de Sécurité du 11 juin 2020). Tout déplacement jugé indispensable par un individu, d'Abidjan vers l'intérieur du pays et vis-versa, était fortement conditionné par la délivrance d'une autorisation de circuler par les autorités sécuritaires. La mise en œuvre de toutes ces mesures barrières a occasionné des restrictions qui ont, non seulement impacté la mobilité humaine, mais aussi et surtout, l'ensemble des secteurs de l'économie ivoirienne, et particulièrement, le secteur de l'agriculture, moteur de l'économie du pays et sources de revenus des paysans en milieu rural.

2.3.2. Impact des mesures barrières du COVID-19 : un facteur de renforcement de la vulnérabilité socio-économique des ménages agricoles en milieu rural

Les mesures de lutte contre la COVID-19 ont eu des effets très négatifs sur les revenus agricoles des paysans en milieu rural. Elles ont altéré davantage les conditions de vie déjà précaires des ménages dans les villages. Pour preuve, les enquêtés reconnaissent à l'unanimité que, durant la période des mesures barrières édictées par l'Etat, leurs conditions de vie se sont plus dégradées, puisque les produits agricoles dont ils dépendent économiquement n'ont pas été vendus. Cela a occasionné un manque à gagner énorme pour eux. En effet, les pisteurs qui constituent l'interface entre les paysans et les Libano-Syriens (gros acheteurs des produits agricoles), ne se pouvaient pas se déplacer dans les villages pour acheter les produits des paysans à cause de ces mesures barrières. Pour ces acheteurs, étant donné qu'ils n'ont pas été financés par les grandes firmes, notamment du café-cacao, il leur était donc difficile d'engager des fonds propres pour l'achat des produits agricoles. Du coup, les paysans ne pouvaient plus vendre leurs produits.

Par manque d'acheteurs, ils ont, à leur corps défendant, gardé leurs produits sur eux sans les vendre. Les campagnes agricoles 2020-2021 et 2021-2022 ont été particulièrement très éprouvantes pour eux, car ils ont été à court de revenus. Cette situation est bien décrite par G. Djagouri Gilbert, un planteur du village de Grogouya, en ces termes :

La crise de COVID-19 a été particulièrement difficile pour nous les paysans. Durant toute la période qu'a duré les mesures barrières, les acheteurs n'ont pas acheté nos produits. Nous sommes producteurs de café-cacao, d'autres produisent aujourd'hui l'hévéa et le palmier à huile. Tous ces produits n'ont pas été vendus, puisque les acheteurs ne sont pas venus. Et pourtant, nous vivons uniquement des revenus de ces produits. Nous n'avons pas d'autres sources de revenus provenant d'ailleurs. Nos enfants n'ont pu être scolarisés convenablement, puisque nous n'avons pas d'argent pour le faire. Même malade, on ne pouvait pas se soigner. La pauvreté s'est davantage renforcée, même si nous étions déjà pauvres. Mais, la levée des restrictions au début de 2023 a été un ouf de soulagement pour nous tous en milieu rural, qui avions ressenti durement les effets néfastes de ces mesures.

Les femmes ne diront pas le contraire de ce que les hommes ont révélé, puisque les mesures de restriction n'ont épargné personne en milieu rural. Vivant essentiellement des revenus des produits vivriers, il leur était difficile d'approvisionner les marchés urbains. Puisque, non seulement les clientes ne venaient plus vers elles pour acheter leurs marchandises, mais surtout, elles ne pouvaient pas non plus aller les vendre sur les marchés urbains faute de moyens financiers et du coût élevé du transport interurbain en ces périodes des mesures barrières. De ce fait, leurs produits pourrissaient sur les sites de regroupement des villages. En fait, la peur d'être contaminé a créé la psychose au sein de la population, provoquant une sorte d'inertie des activités économique dans les villages. Ainsi, aucune femme du secteur du vivrier n'a voulu prendre le risque de voyager pendant la période du COVID-19 pour éviter de contracter la maladie dont les modes de transmission rapide diffusés par les médias étaient alarmants. Pour ce faire, les recettes issues de la vente de leurs marchandises ont chuté à plus de 90%, aggravant ainsi leurs conditions de vulnérabilité dans les villages durant ces mesures de confinement de la population.

3. Discussion

Cette étude a mis en évidence l'impact des mesures barrières du Covid-19 sur les revenus économiques des populations rurales dans la sous-préfecture de Lakota. En effet, depuis le 11 mars 2020, la Côte d'Ivoire a enregistré son premier cas de malade infecté du coronavirus et, deux semaines plus tard, son premier cas de décès lié à cette maladie (INS/UNDP, 2020 : 8). Face à la situation, l'État a adopté une série de mesures sécuritaires au plan sanitaire pour freiner la propagation rapide de la maladie dans le corps social. La population a été informée de



l'existence de la pandémie, en grande partie, à travers les canaux traditionnels d'informations que sont la télévision et la radio. La psychose au sein de la population s'est vue grandir face au COVID-19. Ces mesures barrières, du fait des restrictions de la mobilité humaine, ont considérablement eu une incidence sur les conditions de vie de toutes les couches sociales du pays. Elles ont affecté tous les secteurs d'activités économiques du pays, principalement les activités agricoles desquelles dépendent essentiellement les populations rurales. La non commercialisation des produits agricoles durant les mesures barrières a impacté négativement les ressources économiques des populations rurales, renforçant ainsi, leurs conditions de vulnérabilité. À l'instar des populations des autres localités rurales du pays, celles de la sous-préfecture de Lakota, n'ont pas été épargnées. Elles ont subi de plein fouet les effets néfastes du dispositif sanitaire et sécuritaire auxquels elles n'étaient pas préparées auparavant. Dépendant essentiellement des revenus agricoles, la crise sanitaire du coronavirus n'a donc pas permis de vendre convenablement leurs produits agricoles ; ce qui a favorisé le manque d'argent pour les paysans, les rendant encore plus pauvres dans les villages.

La présente étude entre dans le sillon de celle menée par la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA) en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) à travers le Programme Impact, Résilience, Durabilité et Transformation pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FIRST) en 2020. Ces organismes ont entrepris une collecte de données auprès des structures professionnelles agricoles afin d'évaluer les impacts réels des mesures barrières du coronavirus les activités agricoles en Côte d'Ivoire. Les données collectées consignées dans un rapport analytique évaluent les effets des mesures restrictives pour limiter la propagation du virus du la COVID-19 sur les organisations professionnelles du secteur de l'Agriculture en Côte d'Ivoire. Selon leur étude, la presque totalité des organisations professionnelles agricoles (98%) a déclaré que leurs activités ont été impactées négativement par la COVID-19. La baisse des ventes des produits a été identifiée par plus de 80% des organisations professionnelles agricoles comme la principale difficulté attribuable à l'avènement de la COVID-19. Cette baisse des ventes a provoqué des problèmes de trésorerie au niveau des organisations professionnelles. Ces dernières éprouvent des difficultés à faire face à leurs charges. Il est à noter que la baisse des ventes des produits est la résultante de deux faits majeurs dont les décisions locales au niveau du pays et les changements dans l'environnement économique mondiale :

- Au niveau local, les obligations imposées par les décisions du Conseil National de Sécurité justifient la baisse de la vente des produits. Les marchés ont été perturbés par la limitation des

heures d'ouverture des marchés et de l'alternance des vendeurs sur les marchés. Il est à noter que les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) ne disposant pas d'assez de ressources financières, ont difficilement accès aux crédits bancaires et l'essentiel de leur financement vient de leur client. Les arrêts de commandes ont pour conséquence la baisse des possibilités de préfinancement qui pourraient aboutir à terme à la disparition de la totalité des fonds de roulement des OPA.

- Au niveau international, la baisse constatée des ventes des produits des OPA est due à la baisse des demandes mondiales, de l'annulation de contrats de vente de produits agricoles et des difficultés d'exportations des produits agricoles.

Pour apporter des réponses idoines à ces difficultés, des mesures de spécifiques de soutien aux organisations professionnelles agricoles ont été initiées par le Gouvernement. Ainsi, le 30 mars 2020, le gouvernement a adopté, un Plan de Soutien Économique, Social et Humanitaire en réponse à la pandémie de la COVID-19, d'un coût global de 1 700 milliards de F CFA (environ 2,8 milliards de dollars USD) dans lequel, il est prévu environ 300 milliards de F CFA pour soutenir le secteur agricole, à savoir les principales filières d'exportations de l'économie nationale, notamment l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao, le café pour un montant de 250 milliards de F CFA et la production vivrière, maraichère et fruitière pour un montant de 50 milliards de F CFA, dont 20 milliards au titre des intrants.

À la suite de l'adoption de ce plan, le Gouvernement a entrepris des concertations sectorielles à l'issue desquelles, les besoins des acteurs du secteur agricole se sont révélés plus importants et sont évalués à 628,8 milliards de F CFA. Mais, l'arbitrage au niveau de la Primature (Comité Restreint) a permis d'aboutir à un montant de 542,9 milliards F CFA, soit 86% des besoins initiaux des acteurs du secteur. En outre, dans le souci de satisfaire pleinement les besoins des acteurs de l'agriculture, le gouvernement a entrepris des concertations avec le groupe des partenaires techniques et financiers afin de mobiliser des ressources complémentaires pour faire face aux impacts de la COVID-19. Ces derniers se sont engagés à hauteur d'environ 358 milliards de F CFA pour accompagner les efforts du gouvernement afin de faire face aux impacts de la COVID-19 dans le secteur de l'agriculture.

Toutes ces mesures, bien que visant l'amélioration de l'opérationnalité des Organisation Professionnelles Agricoles (OPA) dans l'exercice de leurs activités, n'ont pas eu d'impacts significatifs sur l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs(trices) dans les villages. Dans la Sous-préfecture de Lakota par exemple, l'inexistence des OPA dans certains villages, ou du moins, l'inorganisation des filières agricoles en structures formelles de commercialisation

de produits agricoles, n'a pas permis aux producteurs(trices) de bénéficiaires des fonds COVID-19 mis en place par le Gouvernement et ses partenaires économiques.

Selon l'Organisation Internationale de la Francophonie (2021), les mesures de confinement et de distanciation sociale sont rendues certes nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19, mais elles ont mis un coup d'arrêt à la croissance mondiale, déjà fragilisée par la dernière crise économique et financière de 2008. L'importance et le rythme des effets sur la croissance du PIB de chaque pays dépendront ainsi de nombreux facteurs parmi lesquels le degré d'intégration et de dépendance aux chaînes d'approvisionnement mondiales, la structure de l'économie et de la production, ou l'ampleur et l'efficacité des mesures de soutien aux économies. Pour ce qui concerne la situation en Côte d'Ivoire, le 31 mars 2020, le Premier ministre ivoirien a indiqué que la croissance économique initialement estimée à 7,2 % pour l'année 2020 serait réduite de moitié et s'établirait à 3,6 % dans l'hypothèse d'une maîtrise de la pandémie fin juin 2020. La croissance économique du pays pourrait rebondir à 6,5 % contre 1,8 % en 2020. Initialement prévu pour s'établir à 7,2 %, le taux de croissance a reculé jusqu'à 1,8 % en 2020. En 2020, du fait de l'impact de la COVID-19, la croissance a ralenti à +2% (DGI, 2023).

En définitive, comme on peut le constater, l'avènement de la crise sanitaire du COVID-19 avec son corollaire de mesures barrières a eu un impact évident sur l'ensemble des activités économiques en Côte d'Ivoire dont principalement le secteur agricole dont dépendent plus de 60% de la population active.

Conclusion

La pandémie du COVID-19 survenue en Côte d'Ivoire en 2020, avec un premier cas diagnostiqué positif le 10 mars 2020, a amené le Gouvernement ivoirien à prendre des dispositifs sanitaires et sécuritaires idoines en vue de circonscrire l'expansion de l'épidémie sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, des mesures barrières où de restrictions ont été prises. Ces mesures concernent entre autres : le confinement progressif de la population, la fermeture des frontières, la fermeture des établissements d'enseignement, l'instauration d'un couvre-feu et la distanciation sociale (écart d'un mètre en deux individus). Mais, ces mesures n'ont pas été sans conséquences sur les secteurs d'activités économiques dont particulièrement le secteur agricole. Cette étude qui a été menée dans la sous-préfecture de Lakota afin de mieux appréhender l'impact de ces mesures de restriction sur les revenus agricoles dont dépendent économiquement les populations rurales. Les résultats ont révélé que plus de 60% de la population rurale dans les villages enquêtés ont vu leurs conditions de vie plus dégradées du fait de la non commercialisation de leurs produits agricoles durant la pandémie du COVID-19.

Références bibliographiques

Cabinet du Premier Ministre (CPM), 2020, *Covid-19, analyse des mesures du plan de soutien économique, social et humanitaire dans le secteur de l'agriculture- Rapport du Comité Restreint*, 15 avril 2020.

CNA-CI/FAO, juillet 2020, *Analyse des impacts du COVID-19 sur les organisations professionnelles agricoles en Côte d'Ivoire*, 47 p.

Décret n°79-409 du 21 mai 1979, portant création des circonscriptions administrative territoriales de 1979.

Direction Générale des Impôts, 2023, *Côte d'Ivoire : situation économique et financière*, [URL] <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CI/situation-economique-et-financiere>, consulté le 07/12/2023.

GBODJE Brice Aubain, 2022, « Le télétravail, une approche interactionnelle des PME ivoiriennes face à la COVID-19 : cas de l'ONG le MESSI », *Revue scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues et Communication, Akofena*, L3DL-CO, Université Félix Houphouët-Boigny, octobre 2022, ISSN-L (imprimé) 2706-6312, E-ISSN [en ligne] 2708-0633, p.45-54.

GBODJE Jean-François Aristide, 2018, *Développement de la cacao-culture et mutations socio-spatiales dans le département de Lakota*, Thèse de doctorat unique en géographie, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, 398 p.

KOFFI Yao Jean Julius, 2011, « Le diagnostic de la production et de la commercialisation des vivriers dans le département de Tanda, Nord-Est de la Côte d'Ivoire », *Revue de Géographie du Laboratoire Leïdi*, ISSN 0851-2515, n°09, décembre 2011, p.226-241

INS/UNDP, mai 2020, *Mesure de l'impact socio-économique du COVID-19 sur les conditions de vie des ménages en Côte d'Ivoire*, Rapport final, 49 p.

INS/RGPH, 2014, *Recensement général de la population et de l'habitat*, Répertoire des localités, Région du Lôh-Djiboua, 2014, 28 p.

Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), 2021, Côte d'Ivoire-Impact économique du Covid-19, [URL] <https://www.francophonie.org/cote-ivoire-covid19>, consulté, le 07/12/2023.